## Questions orales

par des importations actuellement hors de contrôle et établissant ainsi les intentions du gouvernement fédéral à cet égard pour protéger ces emplois des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

## **OUESTIONS ORALES**

[Traduction]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—L'EXPOSÉ DU MINISTRE DES PÊCHERIES AU SUJET DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DE 200 MILLES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est au sujet du discours prononcé à la Conférence sur le droit de la mer par le ministre d'État chargé des pêches. Le plan d'urgence exposé par le ministre traduit-il la politique du gouvernement? En quoi consiste, en termes généraux, ce plan d'urgence? Prévoit-il une réglementation unilatérale des pêcheries dans la limite de 200 milles des eaux territoriales ou sur celles de tout le plateau continental?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, quand le ministre d'État chargé des Pêches prend la parole, il le fait évidemment au nom du gouvernement canadien. Il s'est rendu à la Conférence à titre de délégué du Canada à cette fin. Je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre connaissance du texte de son discours. Je ne sais pas s'il serait convenable de faire des commentaires sur le point précis soulevé par le chef de l'opposition.

M. Stanfield: Le premier ministre suppléant ne trouvet-il pas plutôt extraordinaire qu'il puisse donner l'assurance que le ministre d'État chargé des Pêches exposait la politique du gouvernement, alors que lui, en sa qualité de premier ministre suppléant, ne sait pas en quoi consiste cette politique?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous avons l'assurance que nos ministres exposent la politique du gouvernement. Tout ce que je voulais dire au chef de l'opposition, c'est que je n'ai pas encore pris connaissance du texte du discours du ministre et que je ne trouve donc pas convenable de faire des commentaires à ce sujet.

M. Stanfield: Le premier ministre suppléant ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il que la politique du gouvernement canadien est de réglementer unilatéralement nos pêches sur le plateau continental en l'absence d'un accord international? Est-ce là sa politique?

Si oui, comment le gouvernement entend-il l'appliquer de façon générale?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons exposé la politique du gouvernement à ce sujet nombre de fois, c'est-à-dire qu'il a, entre autres possibilités, celle d'agir unilatéralement. Toutefois, vu les progrès que l'on continue de faire à la Conférence sur le droit de la mer, nous n'avons encore rien décidé au sujet de cette solution en particulier. Le gouvernement n'aurait certainement pas l'intention de l'envisager avant d'avoir évalué tous les résultats de la conférence.

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LES PLANS DU GOUVERNEMENT ADVENANT L'ÉCHEC DES POURPARLERS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, comme plusieurs ministres ont affirmé à un certain nombre de reprises que le Canada prendrait des mesures unilatérales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait-il, à l'appel des motions, une déclaration pour exposer le plan qu'adoptera le gouvernement advenant l'échec de la Conférence sur le droit de la mer?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais réfléchir à la suggestion du député. Je pourrai peut-être faire une déclaration quand la conférence aura pris fin, c'est-à-dire bientôt.

M. Marshall: Si la Conférence sur le droit de la mer ne débouchait pas sur une entente, tiendra-t-on des entretiens bilatéraux avec les pays qui sont d'accord pour porter à 200 milles la limite de leurs eaux territoriales? Et si une entente était conclue, le gouvernement prendrait-il alors des mesures de concert avec les pays qui veulent porter la limite à 200 milles?

M. MacEachen: Il serait certainement prématuré de se prononcer pour le moment. Nous tenons, bien sûr, à attendre de voir l'issue de la Conférence; on m'informe cependant que des progrès réels ont été accomplis sur chacune des principales questions de politique qui intéressent vraiment le Canada. Il serait, à mon avis, peu sage de préjuger en ce moment des résultats de la Conférence.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pourquoi le ministre de l'Environnement en préjuge-t-elle alors?

## **OUESTIONS OUVRIÈRES**

\* \* \*

L'APPARENTE ACCENTUATION DES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE HOMMES ET FEMMES—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Comme c'est l'année internationale de la femme et comme c'est aujourd'hui le 1er mai, journée d'une très grande importance symbolique pour ceux qui croient à la notion d'égalité, je voudrais savoir ce que font le ministre et ses collaborateurs pour réprimer la tendance indiquée dans le dernier rapport du Bureau de la main-d'œuvre féminine de son ministère, tendance selon laquelle les inégalités de traitements entre hommes et femmes au Canada s'accentuent au lieu de s'effacer?